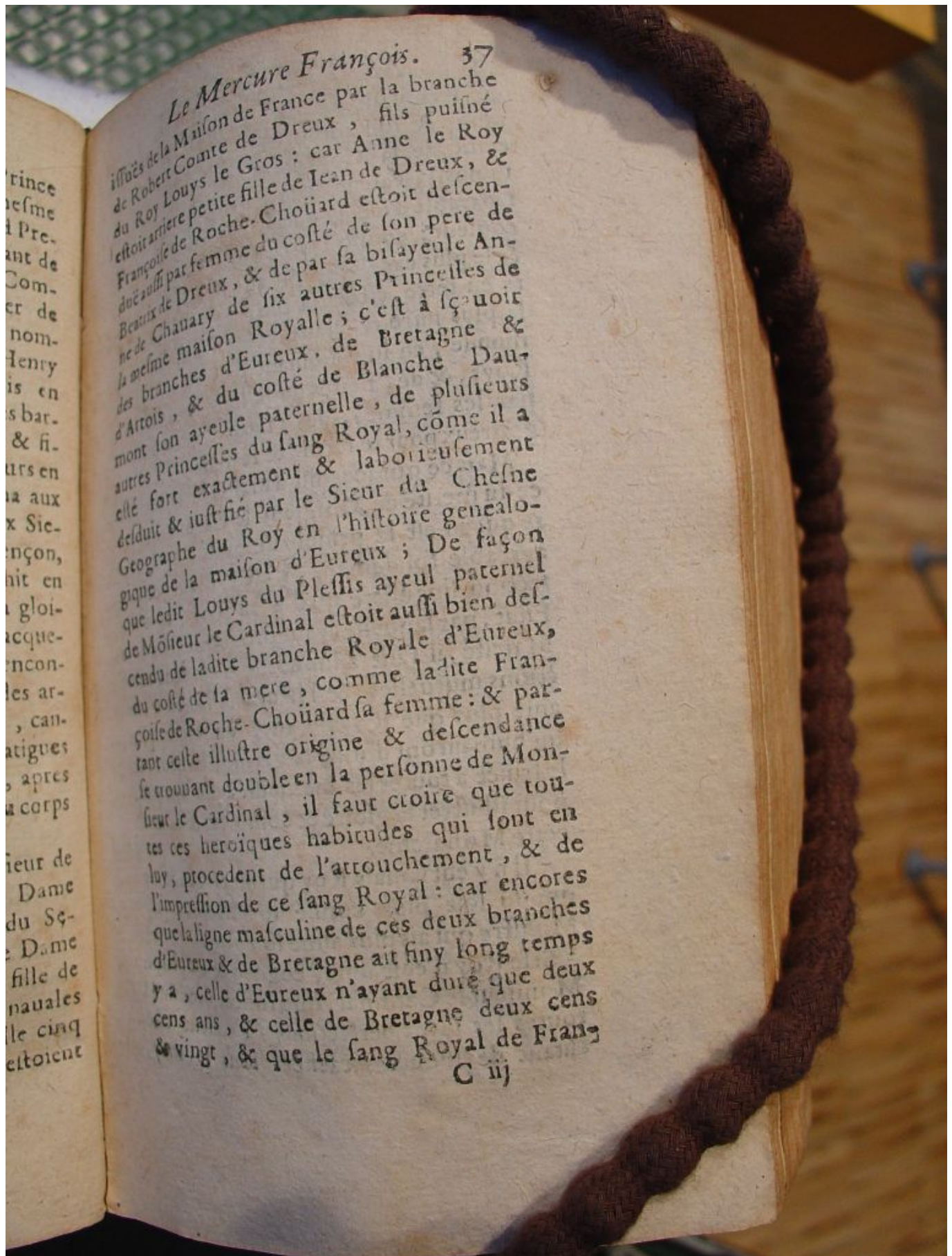
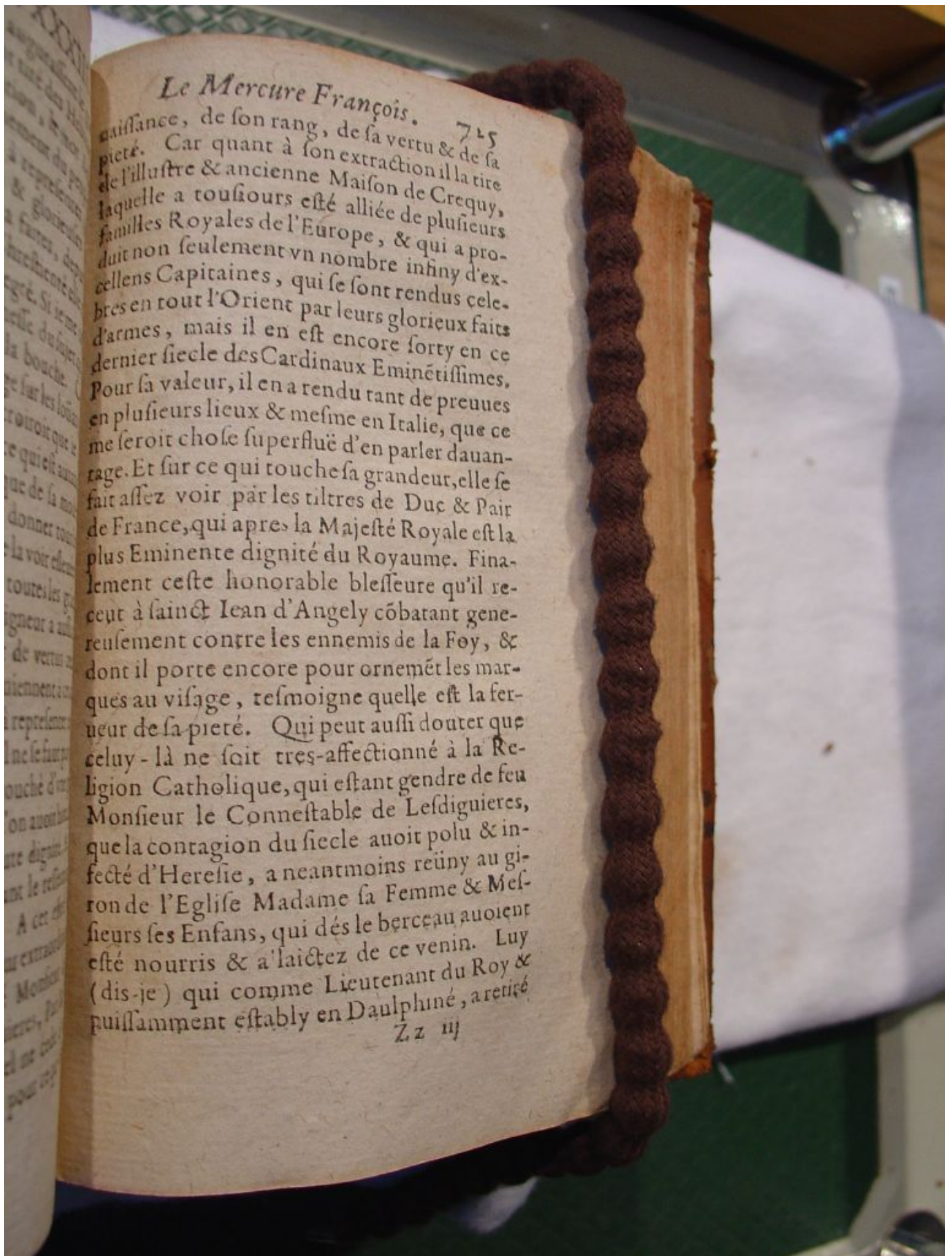


1633\_0037.jpg



1633\_0725.jpg



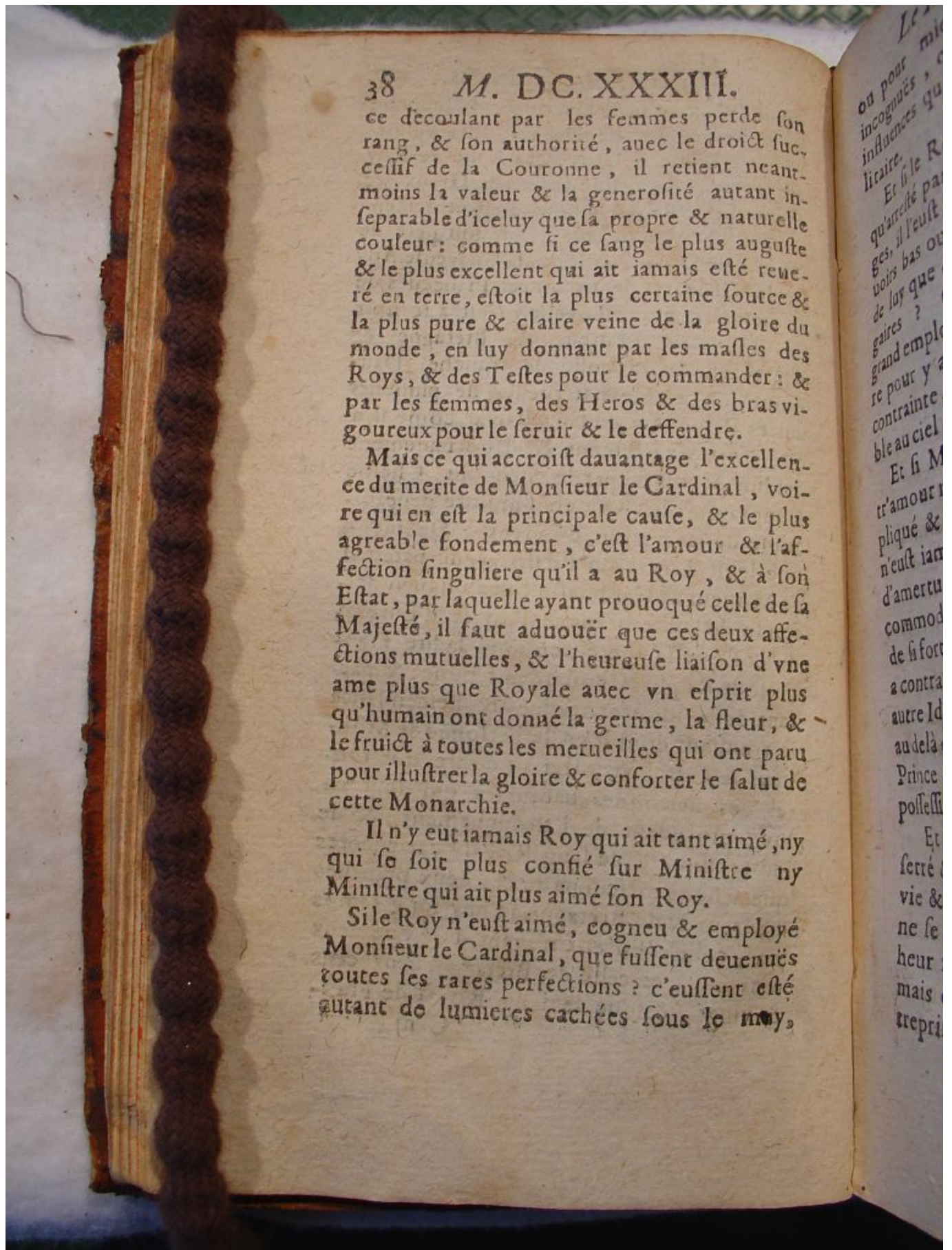
*Le Mercure François.*

715

naissance, de son rang, de sa vertu & de sa  
pieté. Car quant à son extraction il la tire  
de l'illustre & ancienne Maison de Crequy,  
laquelle a tousiours esté alliée de plusieurs  
familles Royales de l'Europe, & qui a pro-  
duit non seulement vn nombre infiny d'ex-  
cellens Capitaines, qui se sont rendus cele-  
bres en tout l'Orient par leurs glorieux faits  
d'armes, mais il en est encore sorty en ce  
dernier siecle des Cardinaux Eminētissimes.  
Pour sa valeur, il en a rendu tant de preuues  
en plusieurs lieux & mesme en Italie, que ce  
me seroit chose superfluë d'en parler dauan-  
tage. Et sur ce qui touche sa grandeur, elle se  
fait assez voir par les tiltres de Duc & Pair  
de France, qui apres la Majesté Royale est la  
plus Eminente dignité du Royaume. Fina-  
lement ceste honorable blessure qu'il re-  
ceut à saint Iean d'Angely cōbatant gene-  
reusement contre les ennemis de la Foy, &  
dont il porte encore pour ornemēt les mar-  
ques au visage, tesmoigne quelle est la fer-  
ueur de sa pieté. Qui peut aussi douter que  
celuy-là ne soit tres-affectionné à la Re-  
ligion Catholique, qui estant gendre de feu  
Monsieur le Connestable de Lesdiguières,  
que la contagion du siecle auoit polu & in-  
fecté d'Herésie, a neantmoins reūny au gi-  
ron de l'Eglise Madame sa Femme & Mes-  
sieurs ses Enfans, qui dès le berceau auoient  
esté nourris & a'laittez de ce venin. Luy  
(dis-je) qui comme Lieutenant du Roy &  
puissamment estably en Daulphiné, a retiré

Zz iij

1633\_0038.jpg



38 M. DC. XXXIII.

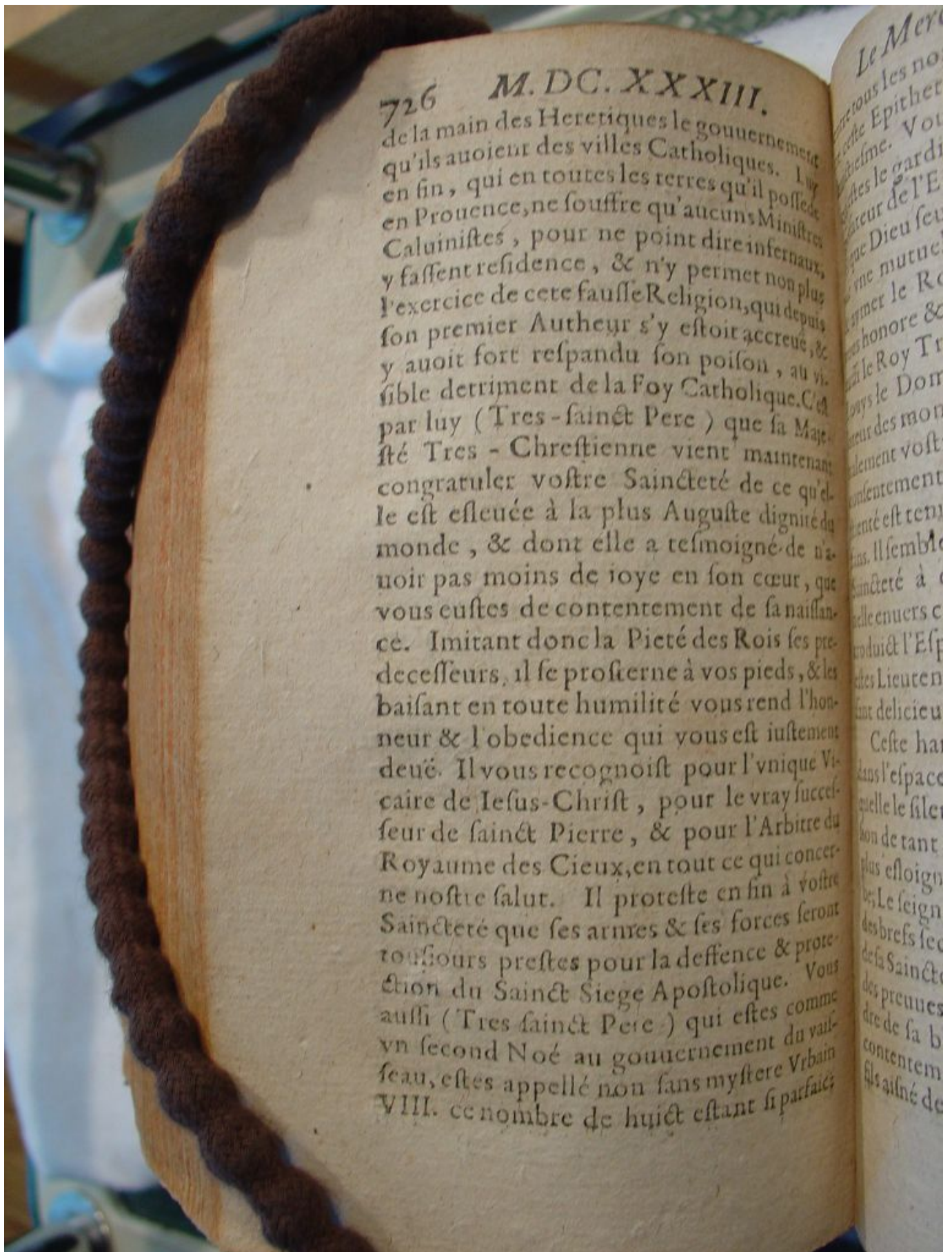
ce decoulant par les femmes perde son rang, & son autorité, avec le droit successif de la Couronne, il retient neantmoins la valeur & la generosité autant inseparable d'iceluy que la propre & naturelle couleur: comme si ce sang le plus auguste & le plus excellent qui ait iamais esté reueré en terre, estoit la plus certaine source & la plus pure & claire veine de la gloire du monde, en luy donnant par les masses des Roys, & des Testes pour le commander: & par les femmes, des Heros & des bras vigoureux pour le seruir & le deffendre.

Mais ce qui accroist dauantage l'excellence du merite de Monsieur le Cardinal, voire qui en est la principale cause, & le plus agreable fondement, c'est l'amour & l'affection singuliere qu'il a au Roy, & à son Estat, par laquelle ayant prouué celle de sa Majesté, il faut aduouër que ces deux affections mutuelles, & l'heureuse liaison d'une ame plus que Royale avec vn esprit plus qu'humain ont donné la germe, la fleur, & le fruit à toutes les merueilles qui ont paru pour illustrer la gloire & conforter le salut de cette Monarchie.

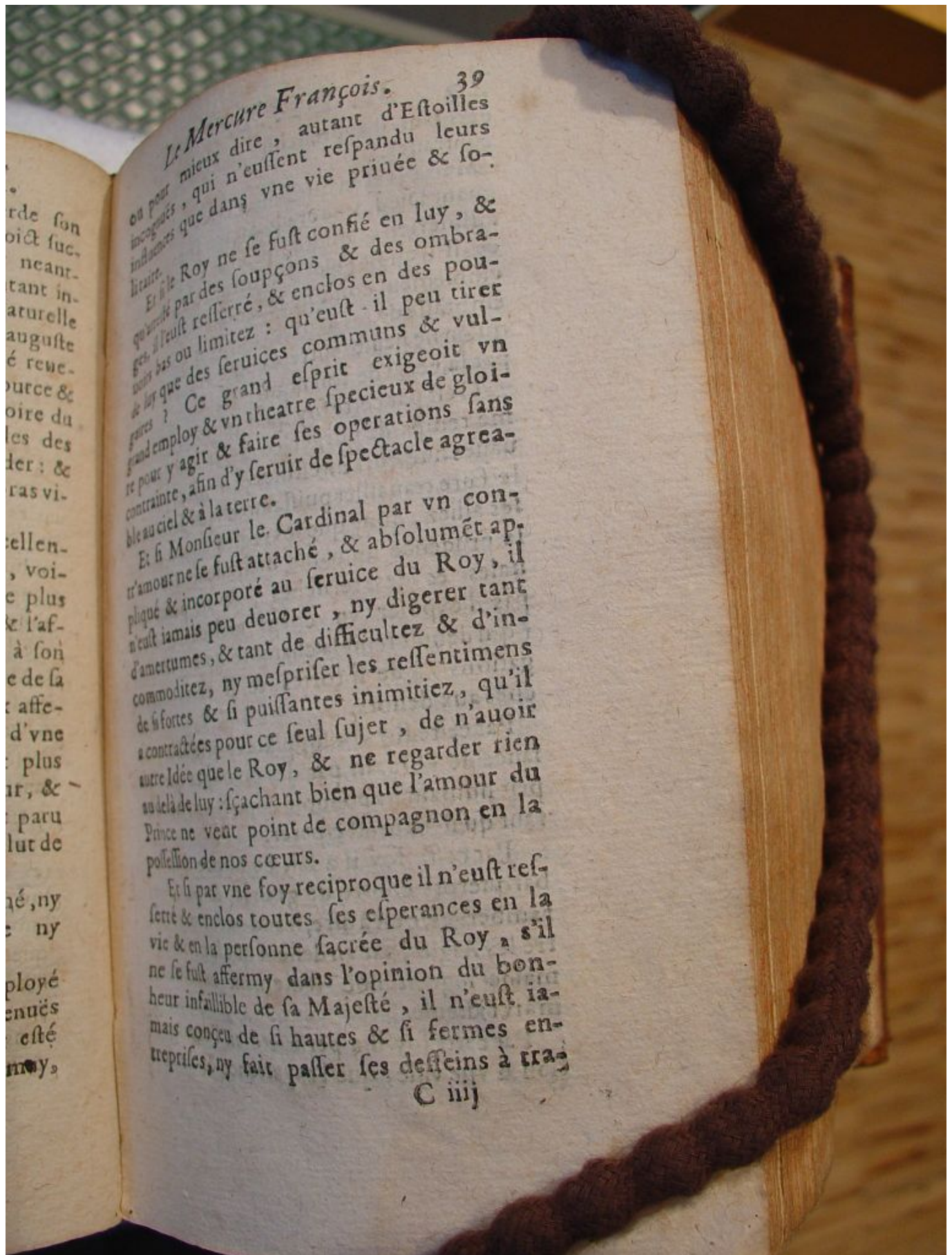
Il n'y eut iamais Roy qui ait tant aimé, ny qui se soit plus confié sur Ministre ny Ministre qui ait plus aimé son Roy.

Si le Roy n'eust aimé, cogneu & employé Monsieur le Cardinal, que fussent deuenues toutes ses rares perfections? c'eussent esté autant de lumieres cachées sous le moy,

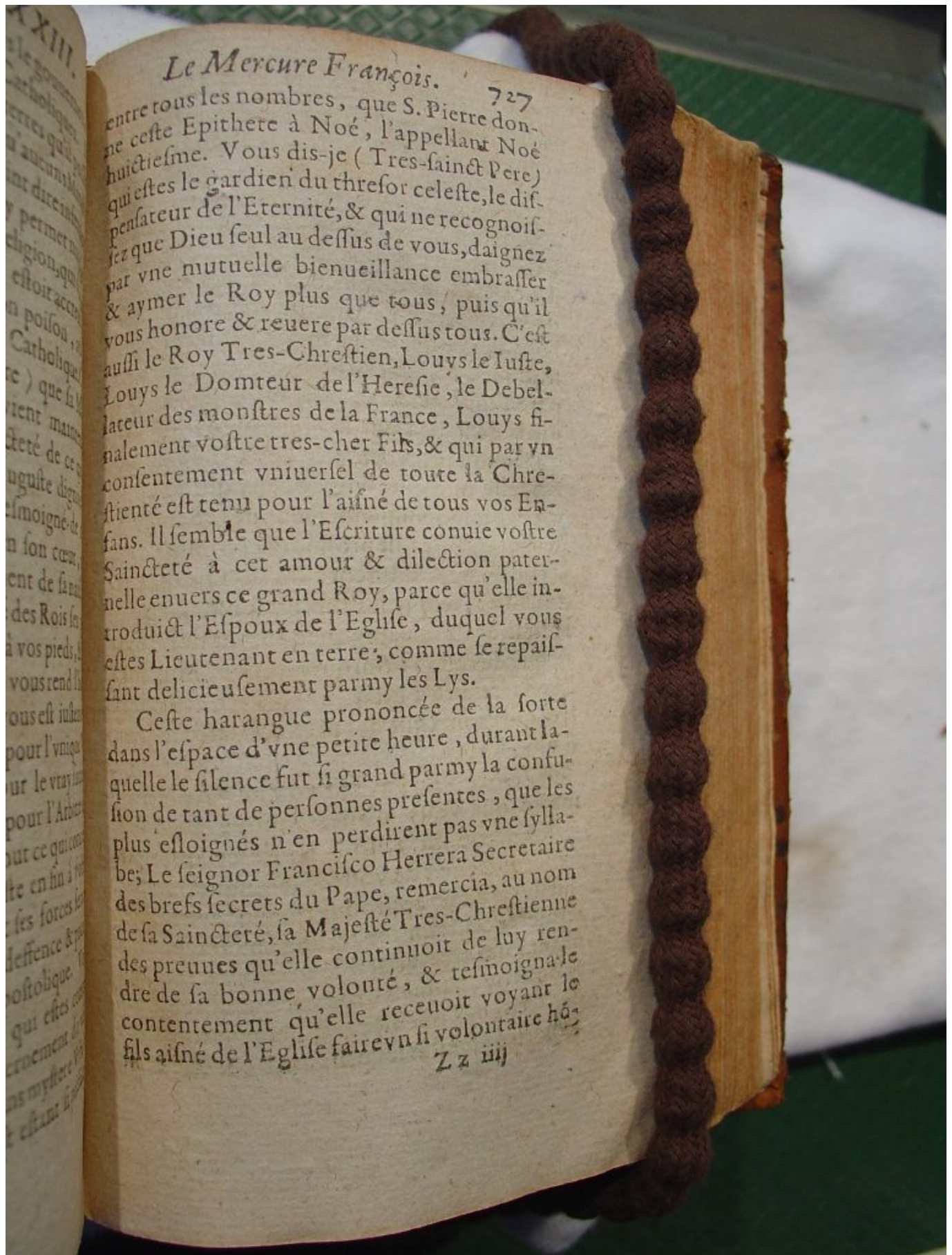
1633\_0726.jpg



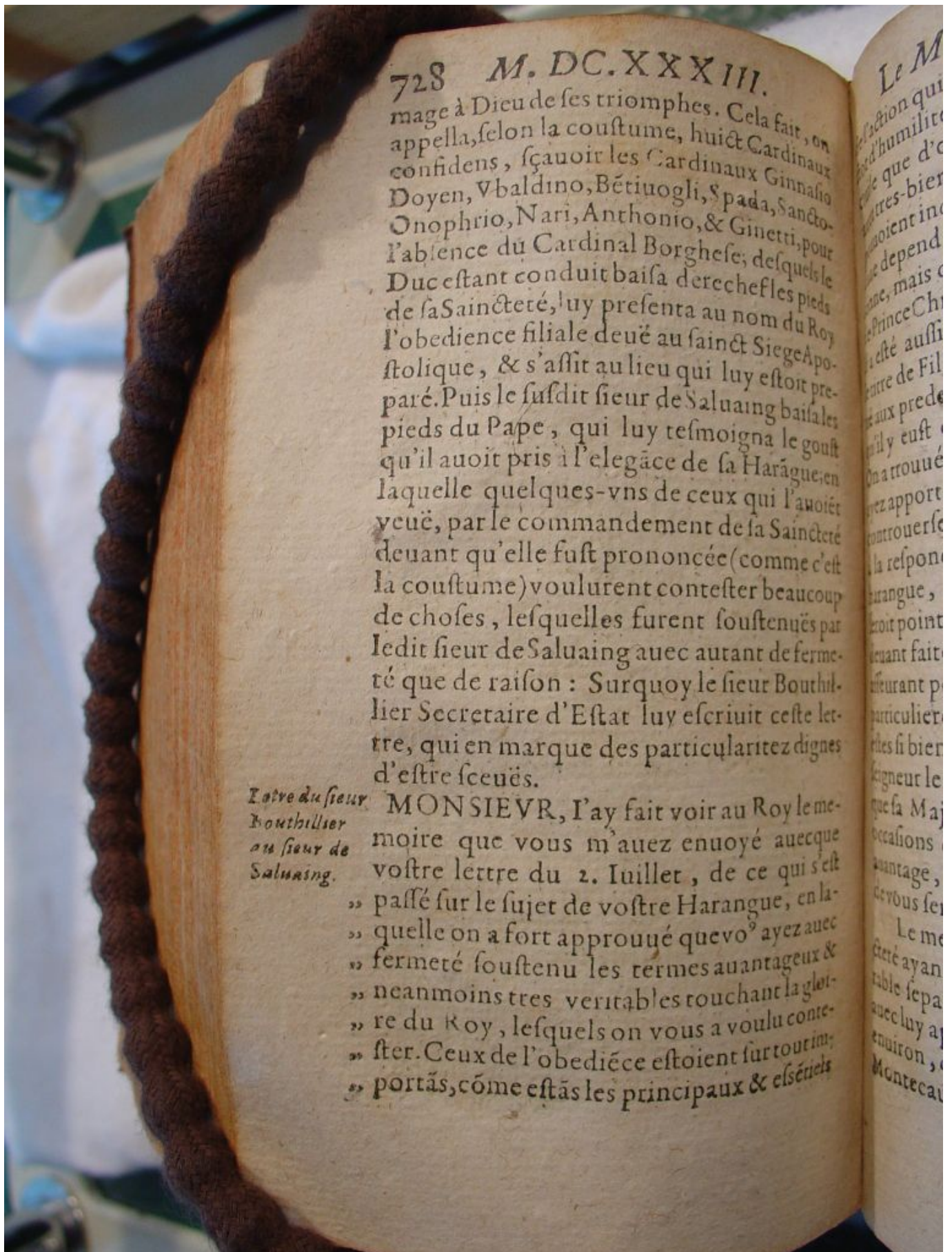
1633\_0039.jpg



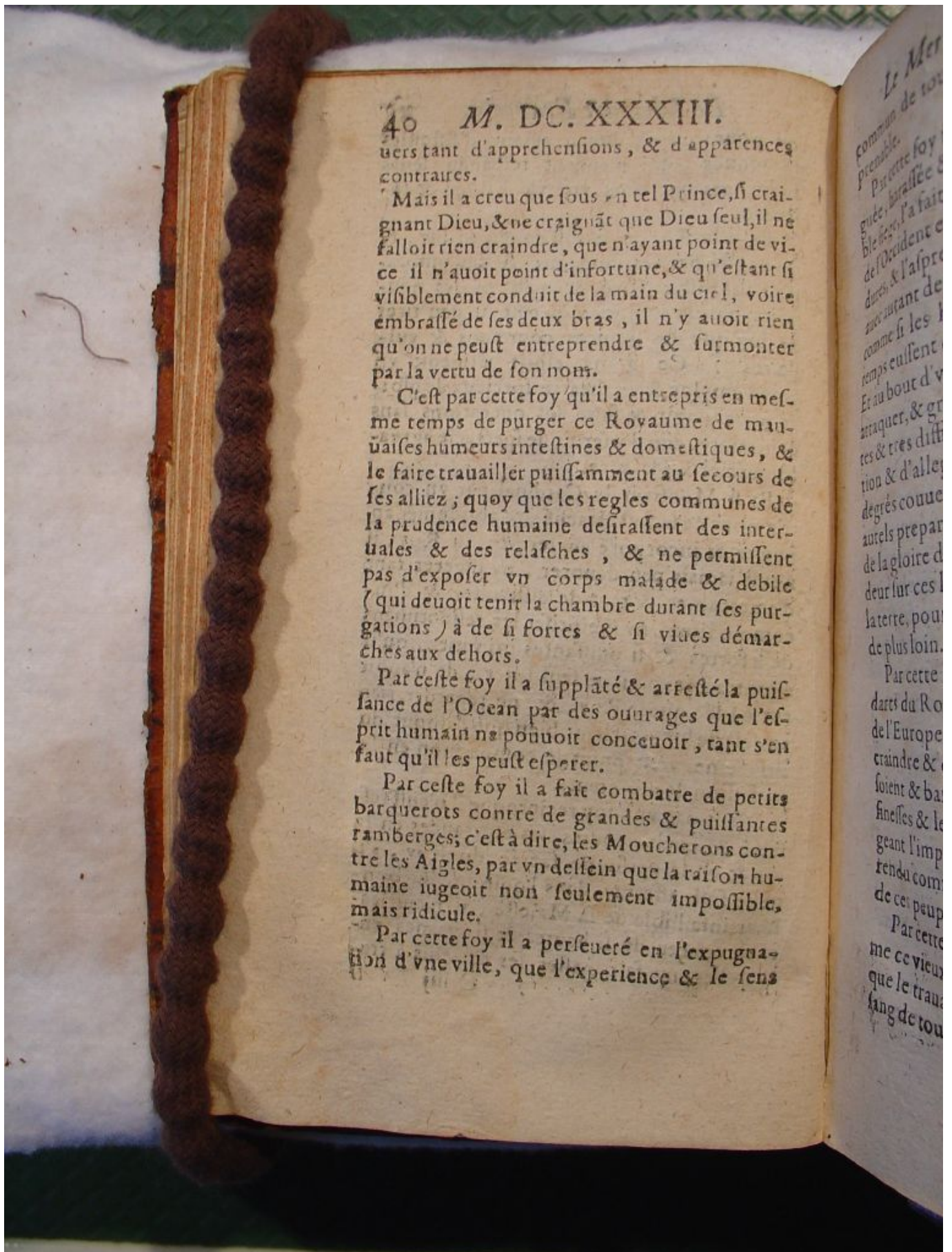
1633\_0727.jpg



1633\_0728.jpg



1633\_0040.jpg



40 M. DC. XXXIII.

uers tant d'apprehensions, & d'apparences  
contraires.

Mais il a creu que sous vn tel Prince, si crai-  
gnant Dieu, & ne craignât que Dieu seul, il ne  
falloit rien craindre, que n'ayant point de vi-  
ce il n'auoit point d'infortune, & qu'estant si  
visiblement conduit de la main du ciel, voire  
embrassé de ses deux bras, il n'y auoit rien  
qu'on ne peust entreprendre & surmonter  
par la vertu de son nom.

C'est par cette foy qu'il a entrepris en mes-  
me temps de purger ce Royaume de mau-  
uaises humeurs intestines & domestiques, &  
le faire trauailler puissamment au secours de  
ses alliez; quoy que les regles communes de  
la prudence humaine desirassent des inter-  
uales & des relasches, & ne permissent  
pas d'exposer vn corps malade & debile  
(qui deuoit tenir la chambre durant ses pur-  
gations) à de si fortes & si vives démar-  
ches aux dehors.

Par ceste foy il a supplaté & arresté la puis-  
sance de l'Océan par des ouvrages que l'es-  
prit humain ne pouuoit conceuoir, tant s'en  
faut qu'il les peust esperer.

Par ceste foy il a fait combatre de petits  
barquerots contre de grandes & puissantes  
ramberges; c'est à dire, les Moucherons con-  
tre les Aigles, par vn dessein que la raison hu-  
maine iugeoit non seulement impossible,  
mais ridicule.

Par cette foy il a perseueré en l'expugna-  
tion d'vne ville, que l'experience & le sens

Le Mer  
Commun de tou  
prenable.  
Par cette foy  
guée, harassée  
ble de, l'a fait  
de l'Océan  
durs, & l'aspre  
avec autant de  
comme si les  
temps eussent  
Et au bout d'  
attaquer, & gr  
res & tres diff  
tion & d'alle  
degrés couue  
aurels prepar  
de la gloire d  
deur sur ces l  
la terre, pou  
de plus loin.  
Par cette  
dars du Ro  
de l'Europe  
craindre &  
soient & ba  
finesse & le  
geant l'imp  
rendu com  
de ces peup  
Par cette  
me ce vieu  
que le trau  
sang de tou



1633\_0729.jpg



*Le Mercure François.*

729

de l'action qui se faisoit: & cōme elle est plus  
tôt d'humilité Chrestienne & de deference  
civile que d'obligation & de deuoir, vous  
auez tres-bien fait d'éviter les parolles qui  
pouuoient induire le moins du monde au-  
cune dependance temporelle de cete Cou-  
ronne, mais de les reduire à vn compliment  
de Prince Chrestien ainsi que vous auez fait.  
Il a esté aussi fort important de maintenir  
le titre de Fils aîné de l'Eglise qui a esté don-  
né aux predecesseurs du Roy auant mesme  
qu'il y eust des Empereurs en Allemagne.  
On a trouué pareillemēt fort bon que vous  
auez apporté le temperament sur les mots  
controuuersez touchāt Charlemagne. Quant  
à la responce qui a esté faite à vostre dite  
harangue, nous auions preueu qu'elle ne  
feroit point autre que celles qui ont esté cy-  
deuant faites en semblables occasions, vous  
asseurant pour conclusion que le Roy a vne  
particuliere satisfactiō de ce que vous vous  
estes si bien acquitté de cette action, & Mō-  
seigneur le Cardinal aussi. Je ne doute point  
que sa Majesté ne s'en souuienne dans les  
occasions qui se presenteront pour vostre  
auantage, dans lesquelles ie seray tres-aîsé  
de vous seruir pres de sa Maïesté.

Le mesme iour de l'obedience, la Sain-  
cteté ayant donné à dîner au Duc en vne  
table separée de la sienne, elle s'entretint  
auec luy apres le repas vne demy-heure ou  
environ, de discours familiers, & se retira à  
Montecuallo, & le Duc en sa maison, d'où

1633\_0041.jpg



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**